

portant agrément de la TAW INTERNATIONAL LEASING CORPORATION en qualité d'établissement financier autorisé à exercer son activité sur le Territoire de la République du Dahomey

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi n° 65-22 du 8 juillet 1965, portant organisation de la profession bancaire et des activités s'y rattachant et réglementation du Crédit ;
- VU l'Ordonnance n° 72-19 du 8 juin 1972, fixant les conditions dans lesquelles les sociétés de leasing ou de crédit bail sont habilitées à exercer leurs activités sur le Territoire de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 269/PR/MFAE du 30 juin 1966, portant agrément des Banques et Etablissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le Territoire de la République du Dahomey ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
 - Le Conseil National de Crédit consulté ;
 - Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

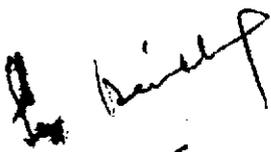
ARTICLE 1er. - Est inscrite sur la liste des Etablissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le Territoire de la République du Dahomey, l'entreprise ci-après :

N° 2 - EF : TAW INTERNATIONAL LEASING CORPORATION.

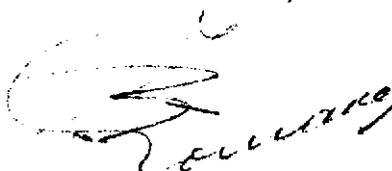
ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 8 septembre 1972

Par le Conseil Présidentiel

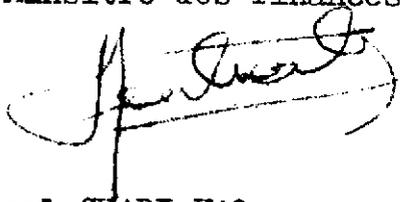


Sourou-Migan APITHY



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Minsitre des Finances



Pascal CHABI-KAO

AMPLIATIONS : PCP 6 - MCP 4 - SGG 4 - CS 6 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc 4 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DB-DD-CF 6 - TRESOR 4 - MF 10 - MAE 2 - Ministè-
res 12 - ACN.2 - CEDN-CNI-2 - ACDN 1 - HC 2 - Cbre Comm. 4 - Banques 8 -
SODAGA 2 - BCEAO 2 - Cons. Nat;Crédit 2 - Intéressée 1.